



**Communauté Urbaine Marseille Provence
Métropole**

Monsieur Joël Raffin

Directeur Général des Services

Les Docks – Atrium 10.7

BP 48014

13567 Marseille Cedex 02

Fos-sur-Mer, le 5 novembre 2009

V/Réf.

N/Réf. 051109 EVE CUM 045

Envoyée par Bordereau EVE 00165 MER

PJ : dossier référencé EVE SIT DG 0 130 B

Objet : Convention de Délégation de Service Public pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un Centre multifilières de traitement des déchets ménagers de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à Fos-sur-Mer (CUMPM) – Arrêté compostage

Monsieur le Directeur Général,

Suite à notre réunion du 21 octobre 2009 et après avoir intégré vos commentaires techniques et financiers, veuillez trouver ci-joint une nouvelle version de notre dossier référencé EVE SIT DG 0 130 B sur la mise en conformité de l'arrêté compostage. Ce dossier contient une analyse complète de toutes les solutions possibles afin de répondre à cette nouvelle norme.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous informer si vous avez eu des retours des services de la Préfecture suite à votre consultation.

Dans l'attente de votre prompt réponse sur notre dossier, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos plus sincères salutations.

Luis de la Parte

Directeur Général EveRé

EveRé SAS

Zone industrielle de Fos sur Mer – Route quai Minéralier – Lieu dit Caban Sud – 13270 Fos sur Mer
Tél. : (33) 4 42 02 35 40 – Fax : (33) 4 42 02 35 89SAS au capital de 29 000 000 Euros – RCS Montpellier 483 665 873 – Code APE 3821Z

